

# La recherche d'un cadre régional au Québec méridional : quelques étapes, de 1932 à 1966

Jean-Vianney Frenette

Volume 17, numéro 40, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Frenette, J.-V. (1973). La recherche d'un cadre régional au Québec méridional : quelques étapes, de 1932 à 1966. *Cahiers de géographie du Québec*, 17(40), 69–84. <https://doi.org/10.7202/021106ar>

Résumé de l'article

La division du Québec en régions a suivi un processus qui s'inspire de l'évolution du concept de région à la fois en Amérique du nord et en Europe. L'auteur étudie les caractéristiques et la signification des divers découpages adoptés au Québec depuis les années

30 jusqu'aux divisions administratives de 1966. L'étude permet également de dégager le rôle fondamental joué, lors de la recherche de cadres régionaux, par les géographes et aussi par les administrations provinciale et fédérale.

# LA RECHERCHE D'UN CADRE RÉGIONAL AU QUÉBEC MÉRIDIONAL : QUELQUES ÉTAPES, DE 1932 À 1966 <sup>1</sup>

par

Jean-Vianney FRENETTE

*Département de géographie, Université de Montréal*

La notion de région et son application — la régionalisation — ont pris une signification différente non seulement selon les écoles de pensée, mais aussi selon les problèmes d'organisation qui confrontent une société. Aussi n'est-il pas surprenant de voir un découpage régional évoluer au gré de l'importance accordée à tel ou tel facteur selon la perception des problèmes d'organisation.

Dans certains pays de vieille civilisation, tels la France, la notion de région est passée par les particularités humaines et physiques d'un territoire dont la longue interaction donne naissance à une physionomie particulière : c'est le *pays* français. Ailleurs, dans des pays issus plus récemment d'une civilisation européenne, ainsi les États-Unis, les particularités du fait humain reculent derrière un besoin de mise en valeur et d'unification ; pendant longtemps les Américains ont établi leurs divisions régionales en fonction de limites fixées par le cadre naturel et appuyées ensuite par des unités statistiques. Issu de faits de civilisation empruntés à la France, le Québec évoluera néanmoins selon un comportement nord-américain, qui n'est pas sans rappeler la situation observée aux États-Unis.

C'est ainsi que la division du Québec habité en 3 grands ensembles naturels a longtemps marqué les divers découpages adaptés selon des critères économiques ou fonctionnels. Nous verrons que, à l'instar de plusieurs « pays neufs », — et ici l'exemple des États-Unis s'impose de nouveau — les premiers découpages seront basés sur les activités agricoles, tant est forte la filiation entre paysage naturel et paysage agricole. À cette activité unique, on tentera ensuite d'ajouter d'autres critères afin de tenir compte de la complexité des activités économiques. Mais progressivement — et sous l'influence de géographes — va se préciser un découpage où intervient le rôle primordial joué par la ville dans l'organisation d'un territoire. L'évolution sera rapide : elle s'effectuera en moins de 40 ans. C'est cette transformation qu'il s'agit d'analyser.

---

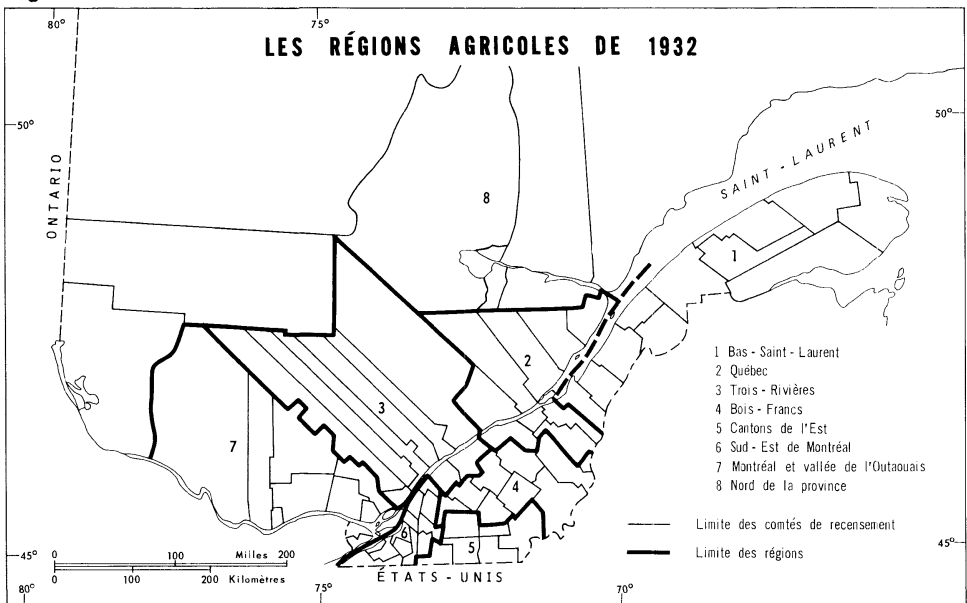
<sup>1</sup> Cet article reprend un thème traité précédemment par l'auteur dans une thèse de doctorat de 3e cycle présentée à l'université de Strasbourg et intitulée : *L'organisation régionale du Québec*.

Lorsque durant le premier tiers du XXe siècle les dernières tentatives de colonisation viennent mettre un terme à la conquête d'un domaine agricole<sup>2</sup>, le reflux urbain poussé par l'industrie a depuis quelques décennies déjà amorcé une modification sensible de l'organisation traditionnelle de l'espace québécois. Cette dernière, basée sur la mise en place progressive de divisions administratives locales, les municipalités, coiffées de divisions de taille plus vaste, les comtés et les diocèses, demeure profondément marquée par l'inégale répartition de la population et par les contraintes du milieu naturel. L'évolution économique du Québec dans le contexte nord-américain et la rapidité de l'urbanisation vont entraîner progressivement une remise en question de l'espace. Et c'est d'abord l'agriculture qui servira de base au découpage.

### *Des régions agricoles*

Il semble bien que les premiers regroupements aient été effectués par l'Administration provinciale. C'est en effet dans l'Annuaire statistique de 1932 que pour la première fois apparaissent des données groupées en région : il s'agit de statistiques de l'industrie laitière<sup>3</sup>. Les huit régions

**Figure 1**



Source : Annuaire statistique de la province de Québec, 1932.

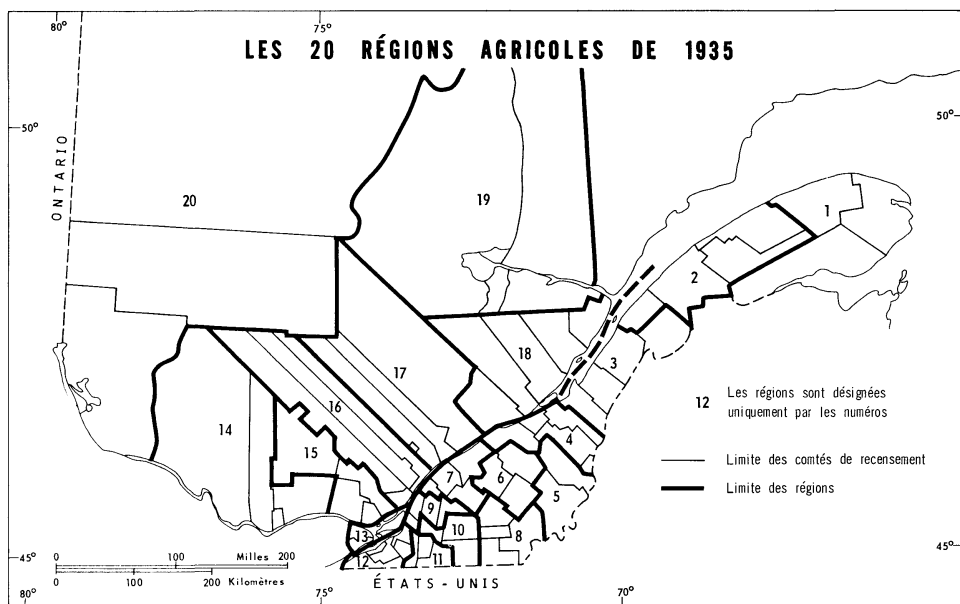
<sup>2</sup> Voir à ce sujet : P. BIAYS (1964) *Les marges de l'oekoumène dans l'Est du Canada*, Québec, Les Presses de l'université Laval. Voir principalement les pages 296 à 301.

<sup>3</sup> *Annuaire statistique de la Province de Québec*, 19e année, 1932, pages 278 et suivantes. Nous ignorons certains découpages qui ne concernent qu'une partie du territoire québécois : par exemple, les régions de colonisation. On ne tient pas compte également des divisions adoptées par un ministère selon des critères administratifs relevant uniquement de la régie interne ; la liste en serait trop longue et peu significative.

retenues constituent donc des régions agricoles et non pas de véritables régions économiques où l'ensemble des activités serviraient de critères au découpage. Voyons les particularités de ces divisions (figure 1).

Les régions 1, 2 et 3 (Bas Saint-Laurent, Québec et Trois-Rivières) adoptent une configuration que l'on retrouvera, avec quelques variantes, dans les découpages ultérieurs. Notons cependant l'expansion de la région de Trois-Rivières jusqu'aux portes de Montréal. La division du Sud-Est de la province, entre la région des Bois-Francs et la région des Cantons de l'Est, ne sera plus retenue par la suite <sup>4</sup>. Il semble que l'on ait voulu distinguer entre les comtés traditionnellement anglais (Cantons de l'Est) et ceux où la prépondérance française est nettement marquée. La région 6, Sud-Est de Montréal, est axée sur le Richelieu mais se prolonge jusqu'au Saint-Laurent. Les deux dernières régions groupent des unités bien différentes du point de vue agricole. Montréal et sa banlieue nord-ouest sont réunies aux territoires de colonisation de Labelle et Papineau de même qu'à la vallée de l'Outaouais. Enfin, la Côte-Nord, le Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue ne forment qu'une seule unité.

Figure 2



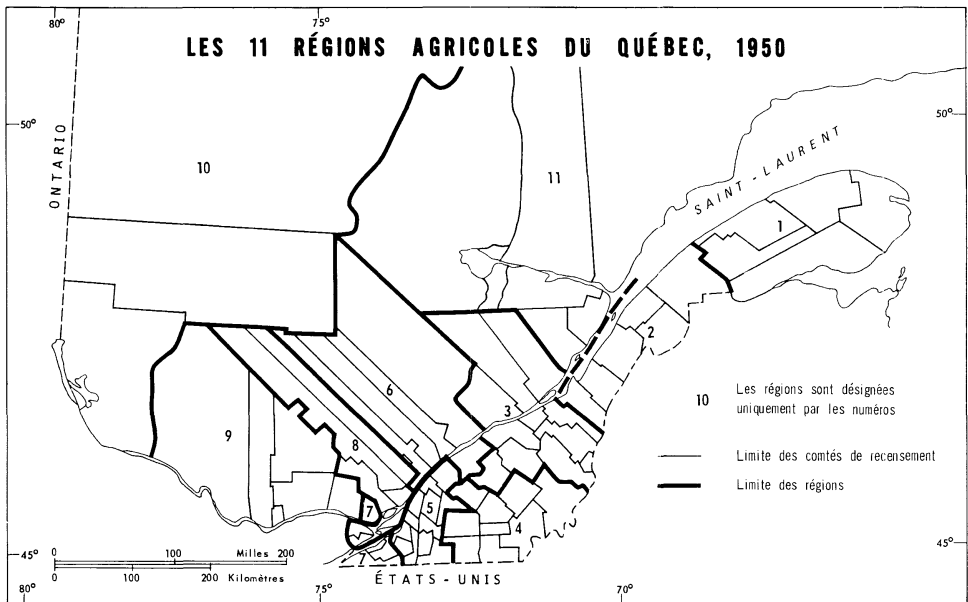
Source : Annuaire statistique de la province de Québec, 1935

<sup>4</sup> Région qui correspondait traditionnellement à peu près aux comtés d'Arthabaska, de Drummond et Mégantic. Voir R. BLANCHARD : *Le Centre du Canada français*, p. 116 et 117. Voir aussi I. CARON : *Colonisation de la province de Québec, les Cantons de l'Est*, p. 171. Pourtant l'expression est encore utilisée aujourd'hui en parlant du territoire situé autour de Drummondville et de Victoriaville.

Malgré que ce découpage soit basé sur une seule activité, il n'en est pas moins intéressant de constater que certains traits sont déjà fixés. Mais le désir, semble-t-il, de ne pas multiplier le nombre de régions a entraîné quelques assemblages (Bagot et Frontenac ; Pontiac et Vaudreuil ; Témiscamingue et Chicoutimi) qui n'auront pas la vie longue. De plus il restera à introduire les nuances nécessaires entre l'Abitibi, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord. Était-il trop tôt, en 1932, pour introduire cette distinction, même s'il s'agissait de régions agricoles ?

Le découpage de 1932 péchait par abstention. Un nouveau découpage, en 1935, ira dans le sens contraire<sup>5</sup> car c'est à un véritable morcellement que l'on procède : 20 régions dont 9 dans le quadrilatère délimité par le Saint-Laurent, la frontière des États-Unis et la limite orientale du comté de Bellechasse (figure 2). Ce morcellement permet cependant d'introduire, au nord du Saint-Laurent, des distinctions significatives : entre la région de Hull<sup>6</sup> (no 14) et celle de Saint-Jérôme (no 16), toutes les deux distinctes de celle de Montréal (no 13) ; entre la région de Joliette (no 16) et celle de Trois-Rivières (no 17). L'Abitibi-Témiscamingue (no 14) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean forment deux unités distinctes, mais on est surpris de constater que la région de Québec (no 18) s'étend du comté de Portneuf jusqu'à

Figure 3



<sup>5</sup> *Annuaire statistique de la Province de Québec*, 22e année, 1935, page 290 et suivantes.

<sup>6</sup> Dans l'annuaire statistique, les régions sont désignées par des numéros uniquement ; les noms sont ici attribués pour faciliter la présentation. Les chiffres entre parenthèses réfèrent aux numéros des régions.

la Côte-Nord. Remarquons aussi, qu'entre Québec et la frontière ontarienne, le Saint-Laurent sert de ligne de démarcation continue ; c'est la seule fois où il en sera ainsi. N'est-ce pas une indication que le découpage était trop poussé ?

En 1950 apparaît une nouvelle carte distinguant onze régions agricoles <sup>7</sup>. Cette fois, les objectifs sont plus larges car « pour fixer les limites de ces régions, on a tenu compte non seulement de la géographie des sols, de la pédologie et de la climatologie, mais aussi de l'économie rurale et de la démographie. En plus de la statistique agricole, cette carte pourrait donc servir à d'autres fins . . . » <sup>8</sup>. Ce qui semble suggérer que les régions proposées pourraient à la rigueur être considérées comme des régions économiques (figure 3).

Ce nouveau découpage ne paraît pas s'inspirer des deux cartes précédentes ; peu de lignes coïncident, sinon à l'ouest du Saint-Laurent. Ainsi, les deux comtés de Charlevoix sont détachés de la région de Québec et intégrés à un vaste ensemble qui comprend le Saguenay, le lac Saint-Jean et la Côte-Nord. Cette fois, une région des Cantons de l'Est centrée sur Sherbrooke est plus franchement dessinée. Signalons une autre région axée sur le Richelieu et qui nous rappelle que l'agriculture demeure un critère fondamental du découpage.

Les hésitations les plus grandes concernent les lignes de démarcation autour de Montréal. La région no 7 (Sud de Montréal) est formée de comtés non adjacents, coupés par les comtés de Vaudreuil et Soulanges, qui se rattachent à la région no 8 (Nord de Montréal). Cette anomalie est atténuée par l'explication suivante : « À la rigueur, les régions 7 et 8 pourraient se fusionner en une seule avec Montréal comme centre, mais l'analyse des productions agricoles de chaque comté justifie le partage qu'on a fait » <sup>9</sup>. Homogénéité de la production, mais aussi présence d'un centre, car chaque région est définie selon ses principales productions et selon la ou les villes importantes de la région.

Au cours d'une période de quelque 25 ans, l'administration provinciale présente donc trois découpages successifs fondés avant tout sur l'activité agricole. Chacun se veut différent du précédent et pour cela, le troisième découpage introduira des critères non reliés directement à l'activité agricole. Dans les trois cas cependant une contrainte reste tacitement admise : les limites de la région doivent respecter celles d'unités administratives reconnues comme base statistique. Le but est évident.

<sup>7</sup> *Annuaire du Québec*, 1950, page 318 et suivantes. Dans une note sur les statistiques agricoles du Bureau de la Statistique du Québec, Jacquelin Harvey indique que ces régions agricoles ont été adoptées en 1947. Voir : *Revue de Géographie de Montréal*, 1969, XXIII (2) : 216 et 217.

<sup>8</sup> *Annuaire du Québec*, 1950, p. 318.

<sup>9</sup> *Id.*, p. 319.

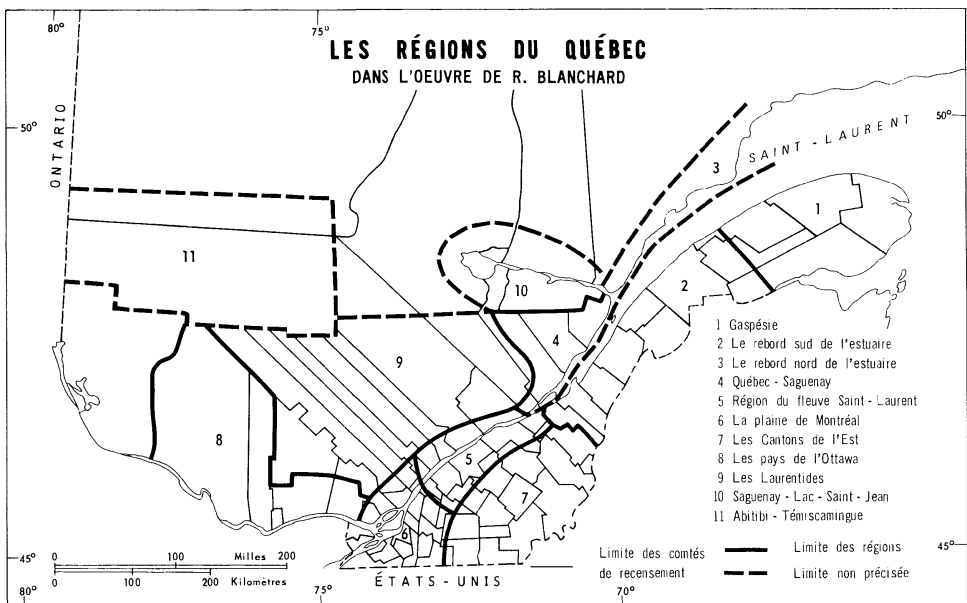
La carte de 1950 montre bien que le seul critère d'homogénéité des activités agricoles ne pouvait assurer les bases du découpage. Quelques-unes des régions ne semblent-elles pas taillées également en fonction de grands centres, tels que Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec ? Montréal demeure une pierre d'achoppement. Les solutions retenues s'ingénient à présenter un découpage qui vise au morcellement. Ce ne sera pas la dernière fois que Montréal donnera des maux de tête à quiconque s'aventure dans ce domaine.

Autre carence : les systèmes retenus ne mettent pas assez en valeur les impératifs du milieu naturel. Cette lacune ne laisse pas de surprendre surtout lorsqu'il s'agit de régions agricoles. Ce sera le rôle des géographes d'apporter cette correction.

#### *Cadre naturel et contenu humain*

En effet, pendant que s'effectuaient ces découpages successifs, un géographe français, R. Blanchard, entreprenait une étude régionale du Québec méridional, en s'appuyant à la fois sur le milieu physique et les activités de l'homme. Il n'est donc pas surprenant de voir apparaître des divisions parfois fort différentes des précédentes pour traduire le rôle de 3 grandes unités naturelles et celui des influences historiques. Le découpage de R. Blanchard n'est pas systématique et nécessairement précis<sup>10</sup>. Les

**Figure 4**



<sup>10</sup> Ces divisions apparaissent au fur et à mesure de l'étude régionale de R. Blanchard sur le Québec. On consulera donc les 5 volumes de ses *Études Canadiennes* publiées de 1935 à 1954.

limites sont parfois volontairement laissées dans l'ombre lorsque le trait n'a aucune signification (figure 4). C'est pourquoi il est hasardeux de reproduire le système de régions utilisées par R. Blanchard, surtout pour le territoire non habité du Bouclier canadien. Mais à cause de l'importance et de la répercussion des travaux de R. Blanchard, il n'est pas sans intérêt de s'arrêter aux divisions qu'il a préconisées, même si elles constituent avant tout un cadre d'analyse.

Laissant de côté, comme les systèmes précédents, le territoire peu habité du Nouveau-Québec, R. Blanchard divise le Québec en 10 régions. Le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent constituent une première ligne de démarcation. D'une part, le rebord nord du golfe et de l'estuaire — la Côte-Nord — intégré au Bouclier canadien, forme une mince bande de peuplement, qui s'étend du Saguenay à Blanc-Sablon. À l'ouest du Saguenay, Blanchard réunit dans une même région Québec et ses prolongements vers la côte de Beaupré ainsi que les paroisses de Charlevoix. Le rebord sud est également divisé en deux régions. La péninsule gaspésienne, délimitée par le territoire situé à l'est d'une ligne joignant Matane et Restigouche, est occupée presque entièrement par la plate-forme ne laissant subsister qu'une mince bande littorale favorable à l'occupation humaine. De Lévis à Matane, un prolongement des Basses-Terres s'interpose entre la plate-forme et le fleuve ; il a permis une colonisation agricole relativement précoce et la percée de quelques petites villes. C'est pourquoi le rebord sud de l'estuaire forme un tout, différent à la fois de la Gaspésie et du territoire situé à l'Ouest de Québec.

Le contact entre l'estuaire et le fleuve est marqué, chez R. Blanchard, par la rencontre de régions différentes. De Québec à Sorel, les deux rives du fleuve insérées entre les Appalaches et le Bouclier, forment une seule région, la région du fleuve Saint-Laurent, que Blanchard subdivise en sous-régions : lac Saint-Pierre, les provinces du Bord de l'eau (du lac Saint-Pierre à Québec), la haute plate-forme (d'Arthabaska à Lévis) et la région de Trois-Rivières. Alors que l'estuaire et le golfe forment une ligne de démarcation, le fleuve joue le rôle de charnière.

Il en est de même pour la région suivante, la plaine de Montréal, où les basses terres s'évasent à la fois vers l'est et vers l'ouest. En s'appuyant sur le cadre naturel, R. Blanchard reconnaît à ce territoire une unité qui n'était pas encore apparue dans les découpages précédents.

Nous avons vu les hésitations dans l'établissement des lignes de démarcation dans le coin sud-est de la province appelé traditionnellement les Cantons de l'Est. À l'origine, ce nom semble désigner tout le territoire arpenté en cantons entre les seigneuries de la plaine et celles de la Beauce. Une certaine homogénéité venait non seulement du cadre naturel, mais aussi du fait de la mise en valeur d'une grande partie de ce territoire par des colons d'origine britannique. Des apports subséquents avaient cependant considérablement modifié la composition ethnique de la population.



Blanchard délimitera la région des Cantons de l'Est par la frontière américaine, la zone de contact entre les Basses-Terres et les Appalaches et, au nord-est, par la ligne de démarcation entre les comtés de Dorchester et de Bellechasse. L'inclusion des comtés de Beauce et de Dorchester rompait avec les limites traditionnelles ; R. Blanchard s'explique en invoquant le fait que les deux comtés « présentent les mêmes traits physiques que le reste de la région et que le peuplement a passé à peu près par les mêmes phases que dans les Cantons proprement dits »<sup>11</sup>. D'autre part, la « distinction historique est lettre morte, aujourd'hui que township et seigneurie ont été à peu près étouffés sous la vigoureuse prolifération des paroisses et municipalités »<sup>12</sup>. C'est donc une vaste région que l'auteur introduit dans cette partie du territoire québécois, région dont l'unité lui apparaît si forte qu'il renonce « à la décomposer en sous-régions naturelles dont les traits n'apparaissent pas avec une vigueur suffisante »<sup>13</sup>.

Le reste du territoire étudié par R. Blanchard appartient essentiellement au Bouclier. Deux régions s'en détachent tout naturellement : le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. La vallée de l'Outaouais, du comté de Pontiac à celui d'Argenteuil, forme une autre région : les pays de l'Ottawa. Pour la dernière région, les Laurentides, la ligne de démarcation est assez facile par rapport aux régions de Basses-Terres. À l'ouest, Blanchard utilise un nouveau type de critère : les limites de la région coïncident avec le territoire peuplé « au départ de la plaine du fleuve »<sup>14</sup>.

Les travaux de R. Blanchard permirent de dégager l'individualité de chacune de ces régions et de montrer comment l'action du milieu physique et des facteurs historiques s'est combinée aux interventions humaines pour introduire des particularités à l'intérieur du territoire québécois. En ce faisant, l'auteur n'a pas cherché à respecter les limites des comtés ; pour la compilation des statistiques, et surtout des statistiques du recensement, c'est là un inconvénient.

L'œuvre de R. Blanchard fut continuée par des géographes canadiens, en particulier par B. Brouillette. En 1946, celui-ci présentait une carte des régions géographiques du Québec qui, tout en s'inspirant de l'œuvre de R. Blanchard, s'en écartait à certains égards<sup>15</sup>. Les deux rives de l'estuaire, i.e. la zone des Basses-Terres de Lévis à Matane et les enclaves de la rive gauche jusqu'au Saguenay, forment la région des abords de l'estuaire, tandis que la région de la plaine du Saint-Laurent s'étend du lac Saint-Pierre jusqu'à Québec. La plate-forme appalachienne, entre la Gaspésie et le début de l'estuaire, amputée de la bande littorale, devient la région des plateaux

<sup>11</sup> BLANCHARD, R., *Le Centre du Canada français*, p. 183.

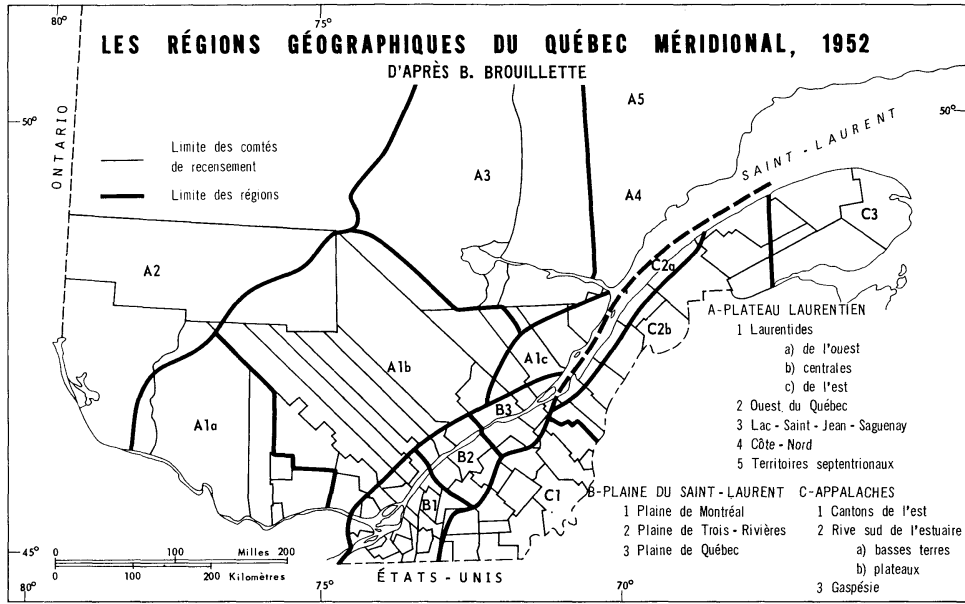
<sup>12</sup> *Id.*, p. 185.

<sup>13</sup> *Id.*, p. 185.

<sup>14</sup> *Id.*, p. 371.

<sup>15</sup> BROUILLETTE, B., « Les régions géographiques de la province de Québec », pages 41 à 51 de l'étude dirigée par E. MINVILLE : *Notre Milieu*.

Figure 5



Source : B. Brouillette, dans *Canadian Regions, a Geography of Canada* chap. 9.

du sud de l'estuaire. Les modifications apportées s'appuient donc surtout sur un respect rigoureux du cadre physique et un désir de regrouper les ensembles homogènes.

Reprenant, six ans plus tard, l'étude des divisions régionales du Québec, B. Brouillette introduit de nouvelles modifications<sup>16</sup>. La région de la plaine du Saint-Laurent est partagée en deux : la plaine de Trois-Rivières et la plaine de Québec (figure 5). Les Laurentides couvrent un territoire plus vaste et sont subdivisées en trois sous-régions : les Laurentides de l'Ouest (pays de l'Ottawa), les Laurentides centrales et les Laurentides de l'Est (détachées de la région Québec-Saguenay de R. Blanchard).

### Régions et unités statistiques

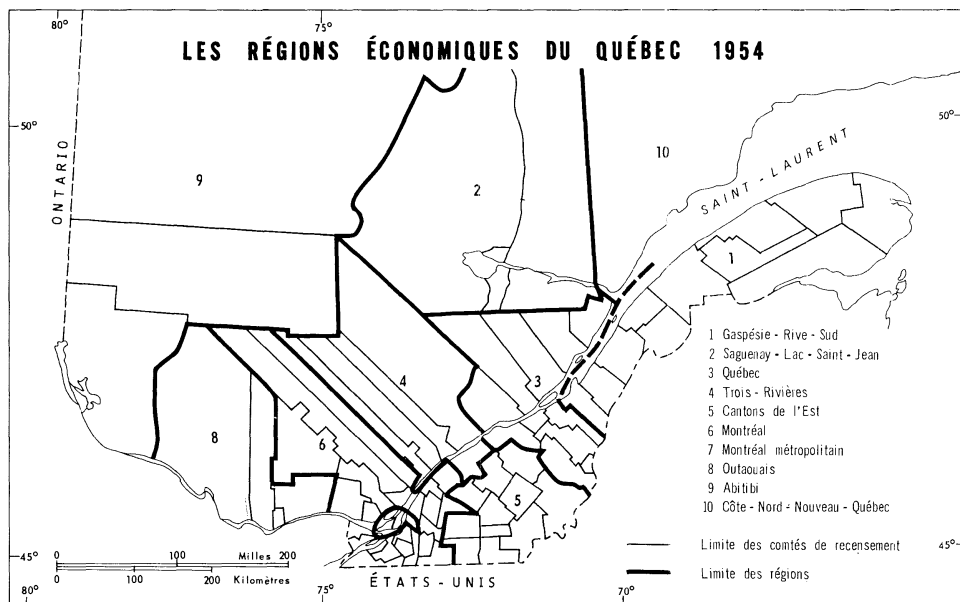
En 1954, donc quatre ans seulement après la dernière modification, le gouvernement provincial adopte de nouvelles divisions<sup>17</sup>. La révision s'insère dans le cadre d'une opération nationale visant à l'établissement de divisions régionales à l'intérieur de chacune des provinces. L'objectif est de définir un cadre qui permettra la compilation et la publication de statistiques sur une base régionale. Ce cadre devra être assez large et assez

<sup>16</sup> *Canadian Regions, A Geography of Canada*. Chapitre 9 : The Regions and Cities of Québec. Voir la carte d'ensemble à la page 179 et, aux pages suivantes, les cartes de chacune des régions.

<sup>17</sup> Province de Québec, *Annuaire du Québec*, 1954, pages 608 à 613. Signalons que B. Brouillette a été l'un des participants de ce projet.

souple « pour servir à toutes les fins et répondre à toutes les exigences ». Autre servitude inhérente aux exigences du système : le respect d'une unité statistique reconnue, le comté de recensement. La région sera donc formée d'un certain nombre de comtés de recensement. Deux facteurs semblent avoir principalement orienté le fractionnement du territoire : « le facteur fonctionnel et le facteur structural, le premier comprend les marchés et le second la production »<sup>18</sup>. Le nouveau découpage ne modifie pas entièrement les divisions déjà identifiées (figure 6). L'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Nouveau-Québec sont des divisions familières, encore que l'intégration du Nouveau-Québec aux systèmes de régions n'était apparue qu'en 1952. La péninsule gaspésienne et le rebord sud de l'estuaire sont réunis en une seule unité : la Gaspésie-Rive-Sud, qui, par le comté de Montmagny, s'étend jusque dans les environs de la ville de Québec. La région de Québec retrouve à peu près les limites assignées en 1932 et son élargissement se fait donc aux dépens de celle des Cantons de l'Est. Le respect des limites de comtés amène un prolongement des régions de Trois-Rivières et de Montréal au-delà de la limite des Basses-Terres et commande le partage de cette partie des Laurentides entre les deux régions. Notons enfin l'apparition d'une région de faible superficie — île de Montréal, île Jésus et comté de Chambly — mais qui englobe une proportion importante de la population et des activités économiques de la province. L'attribution du nom de région à une partie de la

Figure 6

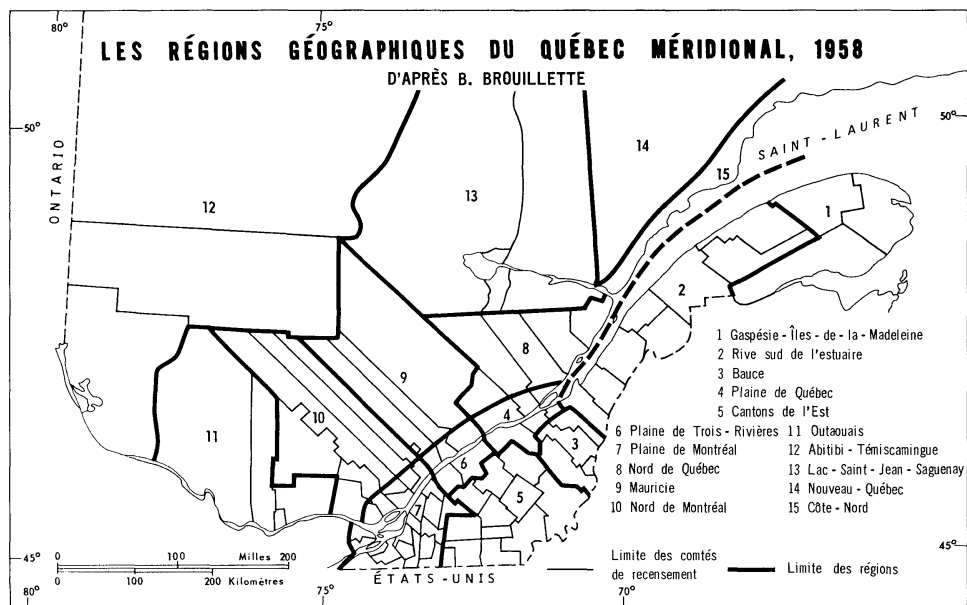
18 *Id.*, page 609.

zone métropolitaine de Montréal, celle qui pouvait être circonscrite entièrement par des limites de recensement, s'explique par le choix des critères. En combinant les régions de Montréal et de Montréal métropolitain, on obtient un vaste ensemble qui s'étend de Mont-Laurier à Cowansville, de la frontière américaine à Sorel. Du point de vue statistique, la région du Montréal métropolitain peut être considérée comme une sous-région de ce vaste ensemble.

Que penser de ce nouveau découpage ? Il représente une amélioration indéniable par rapport aux « régions agricoles ». Mais il ne résout pas le conflit entre région naturelle et région économique ; ce conflit devient même insoluble lorsqu'on s'astreint à respecter des divisions statistiques qui ont peu de signification. Le découpage représente donc un compromis entre le besoin d'obtenir des divisions assez vastes suivant des critères économiques relativement homogènes et la nécessité de faire coïncider le tracé avec les limites des unités statistiques stables : le comté de recensement.

Le tracé montre que le fait urbain n'a pas été ignoré : les régions de Montréal, de Trois-Rivières, de Québec et de Sherbrooke correspondent à la présence de grandes villes. C'est dans cette partie du territoire que les innovations sont les plus fréquentes. Les autres régions correspondent soit à des unités bien définies par leur position, soit à des zones d'activités économiques basées surtout sur le secteur primaire. Ainsi, l'insertion du fait urbain n'a qu'un effet secondaire ; il s'agit encore de dégager des régions qui offrent une certaine homogénéité fondée sur les activités économiques.

Figure 7



La carte de 1954 a été largement adoptée par l'administration fédérale et provinciale. Pourtant, plusieurs ministères québécois ont continué d'utiliser un découpage adapté à leurs fins et souvent basé sur les comtés électoraux provinciaux. L'unanimité était loin de se faire. C'est là une faiblesse inhérente à tout découpage fondé sur la répétition d'un ou de plusieurs faits géographiques. Il restait cependant possible de concilier régions économiques, unités statistiques et régions naturelles. C'est ce que tente B. Brouillette en 1959 en se fondant sur les divisions, appelées régions géographiques qu'il avait retenues en 1952<sup>19</sup>.

Le tracé des limites (figure 7) dans les territoires faiblement peuplés — la zone du Bouclier à l'ouest des basses-terres et du lac Saint-Jean en particulier — peut s'appuyer soit sur les limites des comtés (carte des régions économiques), soit sur des limites naturelles telles que les lignes de partage des eaux (carte des régions géographiques). La conciliation n'entraîne pas ici de conséquences considérables et, dans sa nouvelle carte, B. Brouillette se rallie aux impératifs de la limite des comtés.

Les divergences ont une tout autre signification dans les territoires situés près du Saint-Laurent, où les limites des comtés n'ont pas été tracées en fonction des grandes unités naturelles. La carte de 1959 résulte donc d'une adaptation de celle de 1952 : division des Laurentides centrales en deux régions ; introduction d'une région distincte pour la Beauce, marquant bien la transition dans la zone appalachienne entre les Cantons de l'Est et le rebord sud de l'estuaire. L'adaptation ne se fait pas cependant sans s'éloigner des limites de comtés, écarts dont l'auteur diminue l'importance « car la base elle-même des recensements et autres compilations statistiques n'est pas le comté, mais la municipalité »<sup>20</sup>. La carte de 1959 divise donc la province en quinze « régions géographiques » la plupart pouvant se concilier avec les régions économiques de 1954.

Mais certains points de divergence demeurent irréductibles, qui ne proviennent pas du tracé d'une limite de comté, mais bien de l'attribution de certains comtés à une région plutôt qu'à une autre. Ce sont les comtés de Berthier sur la rive nord, Yamaska, Drummond et Arthabaska sur la rive sud. Le premier est inclus dans la région économique de Trois-Rivières, le second dans celle de Montréal, ce qui fait dire à B. Brouillette qu'il semble étrange que le rayonnement économique de la ville de Trois-Rivières s'étende jusqu'aux portes de Montréal sur la rive droite<sup>21</sup>. Le découpage de B. Brouillette s'éloigne de celui des régions économiques en rattachant Berthier à la région de Montréal et Yamaska à celle de Trois-Rivières. Les comtés de Drummond et d'Arthabaska appartiennent traditionnellement aux Cantons de l'Est, mais chevauchent les Basses-Terres du Saint-Laurent et la zone appalachienne ; chez R. Blanchard, la région du fleuve Saint-Laurent

<sup>19</sup> BROUILLETTE, B. : « Les Régions géographiques et économiques de la province de Québec », *Cahiers de Géographie de Québec*, avril-sept. 1959, pages 65 à 83.

<sup>20</sup> *Id.*, page 66.

<sup>21</sup> *Id.*, page 71.

et celle des Cantons de l'Est se rejoignaient au centre des deux comtés. En 1952, B. Brouillette les avait annexés à la région de la plaine de Trois-Rivières, mais le découpage en régions économiques les rattachait aux Cantons de l'Est ; en 1959, B. Brouillette accepte ce classement. La carte des dix régions économiques laisse donc quelques points en suspens, non seulement à cause de l'adoption des limites de comté, mais aussi en ce qui concerne l'attribution de certains comtés. Il est décidément impossible de respecter les limites naturelles en utilisant des unités statistiques qui ne tiennent pas toujours compte de tels impératifs.

Au début de la décennie de 1960, alors qu'apparaît de plus en plus la nécessité d'études régionales non seulement au Québec mais à l'échelle du Canada, trois auteurs présentent une nouvelle subdivision du territoire québécois<sup>22</sup>. Il s'agit en réalité d'un découpage qui s'appuie sur les dix régions économiques de 1954 pour dégager des unités au-dessus du niveau de la région. On obtient ainsi : 20 sous-régions, 61 zones et 99 sous-zones. Ce découpage ne remet pas en question les limites déjà établies. Il procède plutôt à un morcellement des grandes unités, en tenant compte des aptitudes naturelles et de critères économiques (population, revenu, production, transport, etc.). Il s'inscrit donc dans la ligne des découpages précédents orientés vers l'utilisation statistique et n'est pas sans analogie avec des tentatives américaines qui s'inspirent des mêmes objectifs<sup>23</sup>.

De ces divers niveaux, seul le deuxième nous concerne vraiment. La zone n'équivaut souvent qu'à un comté de recensement tandis que la sous-zone englobe les quelques municipalités situées autour d'une ville. Le découpage en sous-régions donne des résultats surprenants. C'est ainsi que l'Île d'Anticosti devient une sous-région au même titre que le Saguenay ou le Richelieu. Ce découpage montre justement les inconvénients d'un système rigide poussé à l'extrême. La réalité de la diversité régionale ne pouvait être cernée par le seul critère d'homogénéité des activités économiques ou du cadre naturel. Ce qu'on obtient, ce sont plutôt des unités statistiques. Or, il devient évident que ces unités fondées sur un découpage ancien ne suffisaient plus aux besoins et qu'il fallait les repenser.

#### *Vers un cadre fonctionnel*

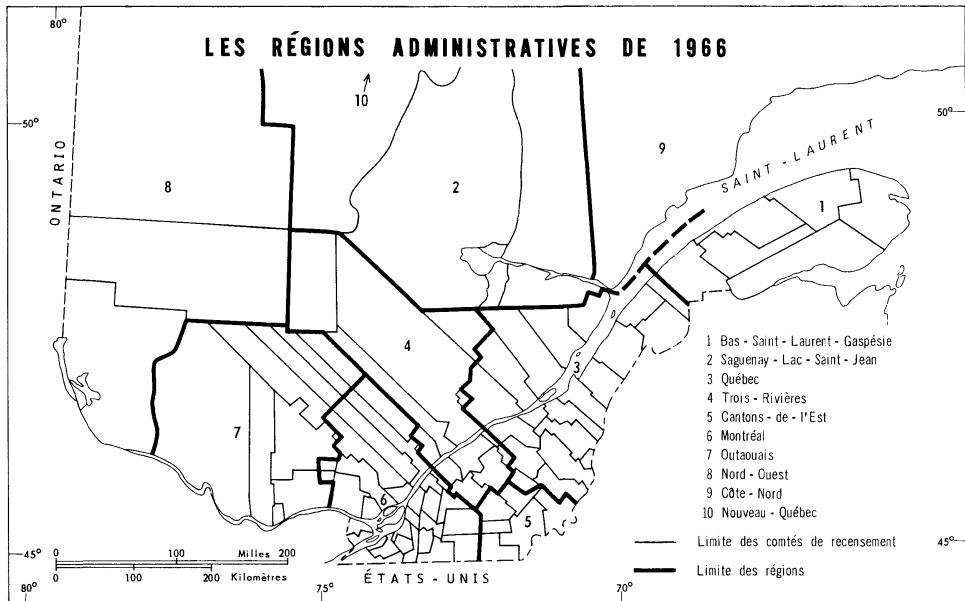
Cette fois, l'influence viendra de nouveau de l'Europe. Des méthodes de régionalisation, déjà largement utilisées dans des pays où les besoins d'organisation de l'espace répondent à des pressions plus impératives qu'en Amérique, seront appliquées à une révision de la démarcation des régions québécoises. C'est ainsi qu'en 1966 apparaîtra une carte des régions ad-

<sup>22</sup> *Economic Geography of Canada, With an Introduction to a 68-Region System*, par P. CAMU, E.P. WEEKS, Z.W. SAMETZ, 1964.

<sup>23</sup> Voir à ce sujet : D.J. BOGUE et C.L. BEALE (1961) *Economic Areas of United States*.

ministratives fondées sur le rayonnement des villes <sup>24</sup>. La région fonctionnelle va se superposer aux découpages antérieurs et sera l'occasion de profondes modifications. En effet, conçue comme l'aire de rayonnement d'une ville, la région chevauchera les coupures des unités naturelles et atténuera même la barrière du Saint-Laurent. De plus, les limites s'écarteront résolument du tracé des comtés municipaux afin de mieux se conformer aux lignes de force d'une économie de plus en plus influencée par le fait urbain. Ce dernier découpage représente donc l'aboutissement de plus de 30 années d'évolution dans le tracé des régions du Québec (figure 8).

Figure 8



Ces nouvelles régions administratives ne sont pas, comme les précédents découpages utilisés par l'administration provinciale, des unités statistiques constituant une façon commode et réaliste de présenter une image économique des composantes de l'espace québécois. Au contraire, elles s'inscrivent dans un vaste effort du gouvernement provincial visant, d'une part, à mettre de l'ordre dans les découpages de sa propre administration — on compte alors pas moins de 40 découpages différents utilisés par les ministères —, mais aussi à servir de point d'appui à une régionalisation des interventions gouvernementales dans le domaine social et économique. En résumé, ce découpage administratif doit servir également de cadre à la planification régionale.

Le tracé est adopté après une enquête dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, enquête visant à déterminer, à l'aide de 17 critères, la

<sup>24</sup> Province de Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce : *Les pôles d'attraction et leurs zones d'influence*, 1967.

zone d'influence des villes du Québec. Les résultats ont confirmé une division de l'espace en 10 régions mais ont mis en valeur les faiblesses de l'armature urbaine du Québec, ce que les divisions régionales précédentes avaient laissé dans l'ombre (figure 8). Sur le plan administratif, il peut être logique de parler des 10 régions et de leurs 7 métropoles régionales, des 25 sous-régions, groupant 18 centres sous-régionaux et 16 centres intermédiaires. Mais la réalité économique et le réseau de relations ne sont pas aussi bien tranchés que les besoins administratifs ; les territoires ainsi définis ne correspondent pas à ces ensembles régionaux dont parle E. Juillard dans son essai de définition de la région <sup>25</sup>. Néanmoins, le cadre fonctionnel adopté en 1966 constituait un point tournant dans la délimitation régionale au Québec.

Si ces nombreuses modifications sont en elles-mêmes révélatrices d'une situation changeante, il importe de retenir surtout l'action des forces sous-jacentes dont les transformations ne sont qu'une manifestation. Elles témoignent sans doute des profonds changements qui affectent l'espace québécois et des problèmes d'organisation qui en découlent pour la société. Elles attestent aussi une prise de conscience graduelle des solutions possibles sous l'effet des influences extérieures, mais aussi par l'attention croissante accordée aux faits économiques. Dans une province où, au début du XXe siècle, les seules formes d'organisation de l'espace d'une taille « régionale » étaient encore le diocèse et, dans une moindre mesure, le district judiciaire, il n'est pas surprenant que les critères économiques de régionalisation aient été lents à se manifester et à s'implanter.

Les modifications successives témoignent aussi des incertitudes et des hésitations face à un espace faiblement structuré et superficiellement occupé. Les véritables coupures sont peu nombreuses ; elles sont souvent le résultat des forces combinées de la distance et des faibles densités de population. Mais durant la première moitié du XXe siècle, l'espace habité du Québec devient un espace fini, que l'on se préoccupe de découper en régions : régions agricoles, régions économiques, régions statistiques, etc. Ce souci correspond au désir de mieux connaître les activités de la population, de les analyser et de planifier leur évolution.

## RÉSUMÉ

**FRENETTE, Jean-Vianney : La recherche d'un cadre régional au Québec méridional : quelques étapes, de 1932 à 1966.**

La division du Québec en régions a suivi un processus qui s'inspire de l'évolution du concept de région à la fois en Amérique du nord et en Europe. L'auteur étudie les caractéristiques et la signification des divers découpages adoptés au Québec depuis les années

---

<sup>25</sup> JUIILLARD, E. (1962) La région : essai de définition. *Annales de Géographie*, vol. 71, pages 483-499.



30 jusqu'aux divisions administratives de 1966. L'étude permet également de dégager le rôle fondamental joué, lors de la recherche de cadres régionaux, par les géographes et aussi par les administrations provinciale et fédérale.

**MOTS-CLÉS :** Régionalisation, Province de Québec.

#### ABSTRACT

**FRENETTE, Jean-Vianney :** The search of a regional framework for Southern Quebec Province: some steps from 1932 to 1966.

The evolution of regional divisions in Quebec can be related to the evolution of the concept of region, both in North America and Europe. This article examines the characteristics and significance of the various regional divisions adopted in the Province of Quebec between 1932 and 1966. The study also indicates the important role played by geographers and by the administrations of the Provincial and Federal governments.

**KEY WORDS :** Regionalization, Province of Quebec.